

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019
DELIBERATION N° 10

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

Absents : M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Lauqué

OBJET : ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE – Convention de partenariat entre l'association Atherbea, la Ville de Bayonne, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2018-2019.

Par délibération du conseil municipal n°6 du 13 décembre 2018, la Ville de Bayonne a renouvelé son engagement pour la mise en œuvre du plan hivernal 2018-2019.

Au lendemain de cette séance, et suite à une concertation des différents acteurs, il a été convenu d'apporter à ce dispositif quelques modifications organisationnelles. Aussi, le portage administratif et financier du dispositif sera désormais assuré par l'association Atherbea.

Les dépenses mutualisées, d'un montant prévisionnel de 14 835 €, sont réparties comme suit :

- Ville de Bayonne : 9 335 €
- CCAS de Boucau : 2 500 €
- CCAS d'Anglet : 3 000 €

Ce budget n'intègre pas :

- les prestations directement prises en charge par les villes partenaires ou réalisées avec le concours des associations caritatives et le réseau d'aide alimentaire (prêt de lits, couvertures, alimentation...) ;
- le concours de l'Etat pour pallier aux dépenses de personnel (veilleurs de nuit) imputées à l'Association Atherbea ;
 - les frais de fluides de l'immeuble pris en charge directement par la CAPB. Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque met à disposition un immeuble à usage d'habitation « Ma Nuit » dont elle est propriétaire, proposant ainsi 28 places pour accueillir les sans-abris.

Le versement de la participation de la Ville de Bayonne au profit de l'Association Atherbea interviendra dans les conditions suivantes :

- versement d'un acompte de 6 000 € lors de l'ouverture du local « Ma nuit » ;
- versement du solde sur production des justificatifs de dépenses pour un montant plafond de 3 335 €.

Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat conclue avec l'association Atherbea, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau
- d'approuver la participation financière de la Ville de Bayonne qui en découle, à hauteur de 9 335 € maximum au bénéfice de l'association Atherbea ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute démarche devant concourir à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif susvisé.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne